

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CES DAMES!

Cinq dames de l'aristocratie se sont présentées chez M^{me} Loubet, pour protester contre l'application de la loi.

M^{me} Loubet leur a fait répondre que la Constitution ne lui reconnaissait aucun rôle politique et qu'elle ne pouvait les recevoir.

Là-dessus ces dames se sont retirées, mais ont rédigé une lettre impertinente, où il est dit que les femmes françaises sont prêtes à verser leur sang pour la cause des nonnes rebelles.

Mais ce sang qui inondera — si peu! — le pavé, ne sera pas celui des dames françaises, mais celui de cinq dames françaises, car ces dames, quelle que soit leur ambition, ne représentent pas le public de France, ne l'ont jamais représenté, ne le représenteront jamais.

Ce sont des chouanes, femmes et mères de chouans, les traditionnels ennemis de la République.

Dans leur bouche, le mot de liberté a le sens de : Vive le Roy!

M^{me} Loubet a bien fait de ne pas les recevoir, et le groupe présidentiel a bien fait encore de filer bourgeoisement à la campagne, comme si de rien n'était.

Car, en République, une manifestation de quelques noblaillons, échauffés de cléricalisme, est tout à fait négligeable. Le peuple seul est à prendre en considération, et le peuple est pour le gouvernement.

On l'a bien vu par les adresses des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux de tant de communes, qui félicitent M. Combes de son énergie. On l'a bien vu par les contremaniifestations républicaines qui ont singulièrement calmé les orchidées et les ceillets blancs.

Maintenant, l'opposition se réfugie dans le maquis de la procédure. Elle exige un décret pour la fermeture des écoles congréganistes. Un ordre du président du Conseil ne lui suffisait pas. Il faut la fo...orme à ces Brid'oisson. Les décrets, en cinq secs, ont été signés. Voilà la Congrégation bien avancée!

Le résultat de cette résistance sera de faire retirer l'autorisation à quelques couvents et d'empêcher l'autorisation de certains autres. Les nonnes viennent de faire la preuve décisive de leurs aptitudes à troubler l'ordre, et à provoquer l'émeute. Nous en garderons le souvenir.

Force demeurera à la loi, malgré les cris de quelques douairières, et l'érection en fort Chabrol de quelques écoles congréganistes.

Ah! quelle belle majorité aura le président du conseil à la rentrée des Chambres! Et quels pauvres niais que tous ces naïfs manifestants

Au Transvaal

L'état d'esprit des Boers

On mande de Johannesburg que la population, tout occupée à rétablir les fermes et à reconstruire le cheptel et l'exploitation agri-

cole, n'écoute que fort peu les propos des chefs boers; mais elle désire vivement maintenir ses traditions nationales. C'est dans le clergé et dans les professions libérales que ce sentiment est le plus intense.

En règle générale, il semble que les Boers ont pris le parti d'attendre pour voir quelles suites le gouvernement anglais donnera à ses promesses. Leur premier désir est de voir nommer quelques fonctionnaires parlant leur langue.

Il semble qu'une partie des 75 millions promis à Vereeniging ira à des sujets anglais. Les autorités de Johannesburg ont décidé de recevoir les demandes de compensation, relatives aux préjudices causés pendant la guerre sud-africaine aux sujets britanniques.

INFORMATIONS

Election législative du 27 juillet

MONTBRISSON (LOIRE)

2^e circonscription

Electeurs inscrits : 21,235. — Votants : 16,042.

Suffrages exprimés : 15,823.

MM. Dorian, rép. ministériel 9,062. Ela. Desjoyaux, réactionnaire 6,733.

Il s'agissait de remplacer M. Charles Dorian, républicain ministériel, décédé, qui avait été nommé aux dernières élections générales par 10,148 voix contre 7,156 à M. Desjoyaux, qui était déjà candidat.

Les Elections municipales de Marseille

Dimanche ont eu lieu à Marseille les élections municipales nécessitées par la démission partielle, suivie de dissolution du Conseil municipal présidé par le maire socialiste Flaissières. Quatre listes se trouvaient en présence.

Le dépouillement, qui ne s'est terminé que lundi matin à six heures, donne les résultats suivants :

La liste du comité d'union républicaine radicale et socialiste anticollectiviste (M. Chanut, président du Conseil général, en tête de la liste) a obtenu 29,556 voix sur 57,976 votants.

La liste du comité sectionnaire républicain socialiste (docteur Flaissières en tête), 23,723 voix.

La liste du comité Mireur, 7,465 voix.

La liste de la fédération républicaine démocratique et sociale (docteur Dussaud en tête), 1,508 voix.

M. Chanut, seul de toutes les listes, est élu. Il y a ballottage pour tous les autres candidats.

Le général André à La Roche-sur-Yon

Dimanche, le général André présidait l'inauguration du stand, à la Roche-sur-Yon. Le soir, au banquet qui lui a été offert par la municipalité, il a prononcé un discours dont voici les principales paroles :

« Je reporterai au gouvernement que je représente, a-t-il dit, les acclamations chaleureuses qui m'ont été données. Je représente deux gouvernements qui se sont succédé : le ministère Waldeck-Rousseau, dont vous n'avez pas oublié la ténacité, à accomplir l'œuvre entreprise, œuvre à laquelle j'ai eu le bonheur de m'associer, en développant le mouvement de laïcisation dans votre ville, (Applaudissements prolongés.) et le ministère Combes, qui continue cette œuvre et est résolu à la mener jusqu'au bout, quels que soient les obstacles qu'on lui suscite, pour permettre à la France de continuer sans

autre souci sa marche en avant. A côté de M. Combes est un ministère homogène, convaincu qu'il n'y a pas de liberté possible sous la tyrannie cléricalle.

» Je félicite les citoyens qui ont, en édifant le stand, cause de ma visite, donné la preuve de l'intérêt qu'ils accordent aux exercices militaires et à l'armée et particulièrement les instituteurs laïques dont le doyen est assis près de moi à la table d'honneur. »

Le comité exécutif du parti radical

Dans sa dernière séance, le comité exécutif du parti radical a voté l'ordre du jour suivant, à l'unanimité :

« Le comité exécutif du parti républicain, radical et radical-socialiste constate avec une entière satisfaction que, dans chaque département, tous les comités adhérents au parti approuvent chaleureusement l'ordre du jour voté le 4 juillet par trois cent vingt-six députés républicains, et félicitent le gouvernement d'appliquer avec fermeté la loi des associations et de ne se laisser émouvoir ni par les remontrances d'évêques factieux, ni par les protestations des congrégations rebelles, ni par les menaces des politiciens serviteurs ou complices des cléricaux. »

Cette adresse a été transmise à M. Combes, président du conseil.

Les manifestations à Paris

Ainsi que nous l'avions annoncé, dimanche, sur la place de la Concorde, à Paris, les cléricaux en grand nombre se sont réunis pour protester contre la fermeture des établissements congréganistes.

Un grand nombre de libres-penseurs, de républicains s'y trouvaient également pour manifester leur sympathie au gouvernement radical.

Un grand nombre d'agents de police et de gardes municipaux avaient été mobilisés et surveillaient les abords du ministère de l'intérieur et de l'Elysée où voulaient pénétrer les protestataires catholiques.

Des manifestations eurent lieu pour et contre la loi sur les associations : les cléricaux criaient : vivent les sœurs, les républicains répondaient par : à bas la calotte.

Sur divers points quelques coups ont été échangés, mais sans grand mal. Quelques arrestations ont été opérées par la police. Mais aucun incident important n'a été constaté.

En somme, beaucoup de bruit pour rien.

La fermeture des écoles libres

Le décret de fermeture d'établissements congréganistes promulgué au Journal officiel et visant 26 établissements du département de la Seine et 54 du département du Rhône a été appliqué, dès dimanche matin, à Paris.

Le président du conseil a envoyé, dans toute la France, une dépêche aux préfets pour les inviter à faire connaître aux maisons-mères des congrégations qu'elles sont rendues responsables de la résistance qu'opposeraient aux instructions du gouvernement ceux de leurs établissements non autorisés qui ne sont pas fermés d'eux-mêmes et qui paraissent vouloir persister dans leur résistance.

Des décrets de fermeture intéressant d'autres départements seront publiés à partir de mardi matin.

Dans un certain nombre de départements il n'y aura pas lieu de prendre de décrets de ce genre, les établissements auxquels la mesure aurait pu s'appliquer s'étant spontanément fermés et leurs membres dispersés.

Les manœuvres d'automne

D'après la France militaire, les dispositions générales pour les grandes manœuvres d'automne sont arrêtées. La revue finale serait remplacée par une bataille aux environs de Toulouse.

Les manœuvres de division contre division commenceront le 29 août et dureront jusqu'au 3 septembre dans le voisinage de Toulouse et de Castelnaudary.

Le 3 septembre, les corps d'armée se concentreront non loin de ces deux villes, et ils marcheront l'un contre l'autre, la direction du mouvement étant celle du chemin de fer de Toulouse et du canal.

Association monstre

L'Action libérale lance un Manifeste engageant les 4 millions 500,000 (?) électeurs qui, aux dernières élections, ont voté contre la politique du ministère Waldeck-Rousseau, à constituer une Association formidable. Elle invite surtout les femmes à en faire partie, comme elles en ont le droit, conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Au Congo Français

M. Langlair, inspecteur commandant la milice du Congo a été assassiné par des Pahouins près de Libreville. M. Laurent, garde principal de la milice, en descendant la Haute-Sanga, a été de son côté, attaqué trois fois par des M'Poumos; il tua le chef du village de Yomboco. M. Grodet, gouverneur, est immobilisé à Loukoléla par suite de la baisse exceptionnelle des eaux.

CHRONIQUE LOCALE

Ouverture de la chasse

On ne saura pas avant une quinzaine, les dates d'ouverture de la chasse dans les différentes zones. Ce n'est, en effet, qu'hier matin, que le ministère de l'Agriculture a envoyé aux préfets les dernières lettres pour les consulter sur l'état des moissons dans leur département, et par conséquent les dates approximatives auxquelles il serait possible d'ouvrir la chasse chez eux.

On ne pourra donc prendre une décision que dans quelques jours, lorsque leurs réponses seront toutes parvenues rue de Varennes.

CAHORS

Agrégation

M. Léon Vidal, ancien élève du lycée Gambetta, gendre du sympathique Directeur de l'École de la rue du Lycée, a été déclaré admissible aux épreuves écrites de l'agrégation des lettres.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

La section de Cahors de la Ligne des droits de l'homme et du citoyen s'est réunie dimanche à 2 heures, dans une des salles de la mairie.

Après lecture de diverses communications, quelques vœux sont émis et il est voté une adresse de félicitations au gouvernement pour son attitude si fermement républicaine et anticléricalle.

La prochaine réunion aura lieu le premier dimanche d'octobre.

Les Concerts de la Musique militaire

Peut-être nous saurra-t-on gré de ne pas laisser passer les très beaux concerts donnés par la musique du 7^e de ligne ces temps derniers, sans en dire quelques mots. Grâce à un effort des plus louables et à un choix judicieux des morceaux, il nous a été donné d'entendre quelques œuvres de haute valeur, bien faites pour rehausser les concerts populaires. C'est là une initiative dont le public en général et les amateurs en particulier, ont tout lieu de se réjouir.

Puisant à toutes les sources parmi les plus généreuses, le chef de musique a essayé de donner une idée de l'art classique avec l'ouverture d'Egmont, l'ouverture de Coriolan, de Beethoven, ensuite avec ces trois menuets des trois maîtres prodigieux dont les gloires se succèdent dans l'histoire de la Musique : Haydn, Mozart, et Beethoven. Puis c'est le romantisme échevelé de Berlioz, avec l'ouverture du Carnaval Romain ; c'est ensuite Wagner avec le Prélude de Parsifal. Peut-être quelques personnes feront-elles des réserves au sujet de cette dernière œuvre. A celles-là l'on peut dire que si le charme n'est pas allé jusqu'à eux, c'est que l'audition a été privée d'une grosse partie de ses éléments presque indispensables, et qu'il ne faut pas oublier que la musique de Wagner est faite pour être jouée par un orchestre invisible, dans une salle obscure, au milieu d'un silence quasi religieux.

Et cependant, tel qu'il a été donné, le Prélude de Parsifal, n'en est pas moins du plus haut intérêt.

Enfin, c'est avec la mosaïque de Samson et Dalila, Saint-Saëns, le maître moderne le plus génial et le plus populaire de la musique française.

Quant à l'exécution, elle a été aussi satisfaisante que le permettent la composition et le rôle même de l'harmonie militaire, et elle dénote tant des instrumentistes que de leur chef une émulation digne des plus grands éloges.

Que si, d'aventure, quelques personnes se plaignaient d'avoir mal saisi le côté vraiment relevé de toute cette musique, la cause est facile à trouver. Nous voulons parler de ce sans-gêne avec lequel certains promeneurs traitent ces sortes de concerts et de l'habitude qu'ils ont de les considérer comme l'accompagnement des rondes enfantines et des ébats de leur jeune progéniture, sans se douter que ce n'est pas dans ce but que cinquante musiciens sont réunis là, deux fois par semaine, souvent après des études longues et pénibles.

Certes, ces rondes enfantines sont charmantes ; charmants aussi sont ces ébats de tous ces bébés ; mais est-ce bien suffisant pour leur permettre ainsi de troubler les gens qui désireraient entendre un peu de musique ? Etaient-ils assez gentils ces bébés, qui, l'autre semaine, sous les yeux réjouis de leur bonne, à deux pas du kiosque, au cours d'un morceau très délicat, exécutaient tour à tour un solo de sifflet, jouant à qui sifflerait le plus fort !

La Municipalité de Toulouse voulant un jour protéger les parcs et promenades contre les méfaits des promeneurs, méfaits qui avaient lieu en dépit de la surveillance des agents ou gardes, ne trouva rien de mieux que de les mettre sous la protection du public lui-même. Elle fit pour cela afficher des avis à demeure, invitant le public à respecter et surtout à faire respecter les squares et jardins : bien public.

Nous proposons ce moyen à ceux qui ont la police des allées Fénélon, en ce qui concerne les concerts de Musique militaire.

Peut-être cela remplacera-t-il avantageusement l'agent dévoué, mais impuissant à imposer le silence, à une marmaille qui ne lui appartient pas et qui, après tout, à bien le droit, elle aussi, de donner son concert.

X...

Régates nationales

Dimanche ont eu lieu les régates nationales organisées par l'Aviron Cadurcien. Ainsi que nous l'avions annoncé, les sociétés le Cercle nautique de Bergerac, le Rowing-club Castillonnais, l'Aviron Villeneuvois, le Sport nautique de Bergerac, ont pris part à ces courses. Un nombreux public y assistait et l'excellente musique du 7^e prêtait son gracieux concours.

Voici le résultat :

Championnat du Sud-Ouest à 2 rameurs de pointe et un barreur :

- 1^{er} Rowing-Club Castillonnais ;
- 2^e Cercle nautique de Bergerac ;
- 3^e Aviron Cadurcien.
- 4^e Aviron Villeneuvois.

Championnat du Sud-Ouest à 4 rameurs de pointe et un barreur :

- 1^{er} Rowing-Club Castillonnais.
- 2^e Cercle nautique de Bergerac.
- 3^e Sport nautique de Bergerac.
- 4^e Aviron Villeneuvois.
- 5^e Rowing-Club Castillonnais.

Course à 2 rameurs (seniors et juniors) :

- 1^{er} Rowing-Club Castillonnais.
- 2^e Sport nautique de Bergerac.
- 3^e Rowing-Club Castillonnais.

Course à un rameur (seniors et juniors) :

- 1^{er} Aviron Cadurcien (Bimbenet).
- 2^e Sport nautique de Bergerac (Coste).
- 3^e Aviron Agenais (Laporterie).
- 4^e Aviron Agenais (Conty).

Course à 4 rameurs (seniors et juniors) :

- 1^{er} Cercle nautique de Bergerac.
- 2^e id.
- 3^e Rowing-Club Castillonnais.
- 4^e Aviron Cadurcien.
- 5^e Aviron Villeneuvois.
- 6^e Sport nautique de Bergerac.

Championnat du Sud-Ouest à 8 rameurs de pointe et un barreur :

- 1^{er} Rowing-Club Castillonnais et Sport nautique de Bergerac.
- 2^e Cercle nautique de Bergerac.

Le soir à 9 heures, dans les jardins du café Tivoli (siège de la société), a eu lieu la réception des canotiers du Sud-Ouest.

M. Fayret, président de l'Aviron Cadurcien a porté un toast très applaudi à tous ceux qui avaient participé à la belle fête de la journée et a bu à la prospérité des sociétés nautiques présentes.

MM. Lassus, de Bergerac et Oyarzun, ont remercié M. Fayret des bonnes paroles qu'il avait prononcées et ont bu à la prospérité de l'Aviron Cadurcien.

Puis a eu lieu la lecture du palmarès.

Et la soirée a pris fin, au milieu de la gaieté générale après que chansonnettes et monologues eurent été entendus.

Triple évasion à la caserne

Hier soir, vers 5 heures, au moment de la soupe, trois soldats du 7^e étaient aperçus escaladant le mur en face de l'église Saint-Barthélemy, puis fuyant par la rue de l'Abreuvoir, dans la direction des Quais.

Les passants qui virent dévaler les trois soldats, n'attachèrent tout d'abord aucune importance à cette sortie bizarre, en plein jour, du quartier.

Mais peu après voyant accourir des hommes du poste, beaucoup de personnes se dirigèrent sur les Quais.

Se sentant poursuivis, 2 des fugitifs se jetèrent tout habillés dans l'eau, mais un seul put sans secours traverser le Lot ; quant à l'autre, vers le milieu de la rivière, il allait infailliblement se noyer, si immédiatement deux jeunes gens se jetant dans un bateau ne s'étaient portés à son secours.

Les deux soldats furent recueillis par des jardiniers qui se trouvaient sur la berge et conduits dans une maison où on leur fit boire un verre de vin.

Mais en ce moment même arriva un sous-officier qui les arrêta et les empêcha de poursuivre leur course.

Bientôt vint les rejoindre le troisième fugitif qui avait préféré passer sur l'autre rive par le Pont de Cabessut plutôt qu'à la nage : le trio était réuni : le sergent n'eut plus qu'à attendre l'arrivée des hommes de garde pour le ramener à la caserne.

En effet, quelques instants après, conduits par trois soldats et un caporal, baïonnette au canon, les trois fugitifs étaient réintégrés.

Cette fuite et cette chasse avaient rassemblé sur les quais une foule énorme qui commentait les incidents relatés et donnait diverses explications au sujet de cette fuite.

Voici ce qu'il en est :

Ces trois hommes étaient enfermés en cellule ; à 5 heures le sergent de garde suivi d'un homme de corvée leur porta la soupe.

Profitant d'un moment d'inattention du sergent qui leur avait permis de se promener un instant dans la cour, les trois prisonniers eurent vite fait de s'entendre : ils escaladèrent le mur et s'enfuirent. On sait le reste.

Ramenés à la caserne, ils ont été enfermés à nouveau en cellule. Ces trois individus ne sont pas précisément de bonnes têtes : deux au moins sont engagés

volontaires : ce sont des « filleuls » de la Patrie Française, qui comme on le sait à certaine époque s'occupait d'envoyer dans les régiments de ses jeunes affiliés.

Probité

Une somme d'argent a été trouvée sur la voie publique.

La réclamer à M. Sol, à Larroque-des-Arcs.

Accident

Le nommé Marty, maçon, était, samedi, occupé à la réparation d'un hangar, rue du Lycée n° 46, lorsque le toit de cette construction s'effondra.

Marty fut pris sous les décombres et fut fortement contusionné sur diverses parties du corps.

Sans être grave, l'état de Marty nécessitera quelques jours de repos.

Chien enragé

Hier, dans la journée, un chien a mordu une femme, demeurant faubourg Labarre.

L'animal, tué immédiatement et examiné par M. Bras, vétérinaire, présentait quelques symptômes de rage.

La femme est partie pour l'institut Pasteur.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DES 31 JUILLET ET 3 AOUT

Allegro Militaire	Sousa.
Egmont (Ouverture)	Beethoven.
Rose-Mousse	Bosc.
Panurge	Planquette.
Chants d'Ivresse (Valse)	Popy.

De 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2. Allées Fénélon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 au 29 juillet 1902

Naissance

Gaillard, Raymond-Pierre, rue du Château, 12.

Publications de mariages

Gauche, Claude-Firmin-Félicien, tailleur d'habits et Jean, Jeanne-Marie-Eugénie dite Teulière, robeuse.

Décès

Sauvat, Jean-Denis, 10 ans, rue Nationale, 10.

Dasque, Jean-Jacques, chef de train en retraite, 65 ans, avenue de la Gare, 12.

Bouchet, Anne, épouse Anciaume, 50 ans, culotière, rue Fénélon, 2.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÈVÈQUE. — Taxe du pain. — A partir du 26 juillet courant le prix du pain dans la commune de Puy-l'Évêque, demeure fixé comme suit :

- 1^{re} qualité (pain de luxe) 0,30 le kilog.
- 2^e id. (pain blanc) 0,27 id.
- 3^e id. (pain bis) 0,24 id.

Le pain de luxe comprend la flûte et la couronne de tout poids de deux kilos et au-dessous.

Les boulangers sont tenus de faire le poids réel de toutes les qualités de pain.

Nous recevons avec prière d'insérer la note suivante :

L'Hôpital-hospice

Le correspondant de la *Petite Gironde*, dans son journal du 25, critique l'acquisition pour l'hospice d'un immeuble qu'il prétend (avec beaucoup d'esprit d'ailleurs) tout au plus propre à un abattoir. Cependant c'est là qu'il aurait voulu se loger tout dernièrement, si le loyer n'eût été trop élevé.

C'est à l'unanimité que la commission de l'hospice a pris la délibération suivante :

- » Considérant que les bâtiments de l'hospice actuel sont devenus insuffisants ; qu'ils sont mal aérés, insuffisamment pourvus d'eau et qu'ils se trouvent dans de mauvaises conditions d'hygiène,
- » Considérant qu'au contraire l'immeuble de M. Frézals est vaste, séparé de toute autre construction par la route, le ruisseau et les rues ; qu'il est entouré de jardins et d'arbres, bien aéré, abondamment pourvu d'eau ; qu'il permettra d'installer l'hôpital-hospice d'une manière plus convenable et plus conforme aux règles de l'hygiène et aux besoins de la population :
- » A l'unanimité, accepte l'offre de M. Frézals, décide d'acquiescer son immeuble au prix de dix mille francs payables, après

les formalités au moyen des ressources disponibles.

Ont signé : Docteur Jouffreau de Blazac, Docteur Rouma, Bladinières, Labiche, Lafage, Guingal, Puech.

Je dois ajouter que l'hospice actuel est adossé à un terrain s'élevant au-dessus de la toiture qu'à droite et à gauche il est enfermé entre deux maisons et qu'il ne reçoit l'air que par sa façade ; que cet hôpital-hospice ne comprend qu'une salle pour les hommes valides et malades, et une autre pour les femmes ; qu'ainsi les vieillards hospitalisés entendent les plaintes et suivent l'agonie ; qu'il n'y a point de réfectoire et que c'est au milieu des lits et des odeurs d'infirmerie que tout le monde est obligé de manger. Ajoutez à cela qu'il n'y a pas d'eau pour les lavages, ni de latrines pour les malades.

Voilà l'établissement que nous voulons remplacer par un autre beaucoup plus vaste et plus aéré.

Je m'étonnerais de la critique du correspondant de la *Petite Gironde*, si...

Son avis eût été sûrement très favorable s'il avait été chargé des plans et devis. Son appel aux ouvriers ne trompera personne : chacun sait ici que l'agrandissement de l'hospice actuel est impossible et que le nouvel immeuble comportera d'importants travaux.

Les ouvriers nous approuveront au contraire de procurer aux malheureux un asile plus confortable.

PUECH

Maire de Puy-l'Évêque

Président de la Commission administrative de l'hospice.

Noyé. — Dimanche dernier vers 4 heures du soir, le nommé Neumille Olivier, âgé de 17 ans, de Pech-Sarrat, commune de Puy-l'Évêque, s'est noyé en prenant un bain dans la rivière du Lot au lieu dit le Roc de Bardesse. Ce n'est qu'après plus d'une heure de recherches qu'on a pu retrouver son cadavre.

PRAYSSAC. — Fête scolaire. — Les élèves du cours complémentaire de Prayssac, à l'occasion de la reconstruction de leur école, offrent une fête à leurs parents et amis, samedi 2 Août, à 8 heures du soir, dans la cour de l'ancien collège d'Istrie.

Cette fête laïque promet d'être des plus brillantes, M. Gipoulou, encouragé par quelques amis, ayant entrepris de l'organiser avec son activité habituelle. Le programme comprendra des chœurs exécutés par les enfants de l'École primaire et du Cours complémentaire, une petite pièce extraite de Guillaume Tell (Scheller), un monologue, etc.

Un brillant orchestre dirigé par M. Barreau, le sympathique professeur de musique de Cahors, prêter son concours.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Distribution des prix. — La distribution des prix aux élèves des écoles laïques de filles et de garçons de Figeac a eu lieu, dans la cour du collège, sous la présidence de M. Vacher, receveur particulier des finances.

Distribution de prix. — La distribution solennelle des prix aux élèves du Collège a eu lieu dimanche, à deux heures de l'après-midi, dans la cour de cet établissement, sous la présidence de M. Marcel Cavalé, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Bordeaux.

Compatriote. — Notre jeune compatriote M. Marcel Cambou, ancien élève du collège de Figeac, actuellement élève à l'école de musique classique Niedermayer, à Paris, vient, après de brillants examens, d'obtenir le premier prix d'harmonie et le prix d'orgue. M. Cambou avait déjà obtenu il y a deux ans le prix de piano (médaillé).

Un serpent du désert. — Grand émoi, hier, aux abords de la place Carnot. Le sujet, le voici :

M. Mathé, négociant à Saint-Louis (Sénégal), arrivé ces jours-ci de cette colonie, avait apporté à M. Lafon, gérant du café de l'Eden, un magnifique serpent boa de trois mètres cinquante centimètres de longueur. Celui-ci en fit cadeau à M. Rousset, pharmacien, qui le plaça dans l'une

de ses vitrines, qu'il n'eût pas le soin de fermer.

Dans la nuit, l'animal, ranimé par la chaleur du local, disparut et s'enfuit. On n'a pu encore s'expliquer par où il est passé, ni la direction qu'il a prise. Qu'on juge d'ici la frayeur qui s'est emparée des habitants de ce quartier.

Pour les rassurer, nous pouvons certifier que cet animal est tout à fait inoffensif et que le moindre accident n'est pas à redouter.

Tribunal correctionnel. — Audience du 26 juillet :

Jean Lacombe, 50 ans, marchand forain à Aurillac, est poursuivi pour tentative d'escroquerie. Le tribunal le condamne à quarante-cinq jours de prison et ordonne que les marchandises saisies chez le prévenu seront restituées aux intéressés.

A la requête de l'administration des contributions indirectes, M. S..., de Figeac, est condamné à 300 fr. d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande, et à la confiscation de la marchandise saisie.

CAJARC. — Foire. — Malgré les travaux de la moisson, notre foire du 25 courant a été très importante. Voici les cours pratiqués :

Bœufs de labour, 825 à 950 fr. la paire ; bœufs de boucherie, 29 à 31 fr. les 50 kilos ; porcelets, 15 à 38 fr. la pièce.

Blé, l'hectolitre, 18 à 19 fr. ; avoine, 9 fr. 50 à 10 fr. ; maïs, 19 à 20 fr.

Volaille jeune, le demi-kilo, 90 cent. à 1 fr.

Oufs, la douzaine, 60 à 65 cent.

CAPDENAC. — Noyé. — Dimanche matin le nommé Joseph Guiraudie, poseur à la compagnie d'Orléans, amenait à la baignade le cheval de M. le docteur Andieu, au-dessous du barrage de Capdenac. L'animal perdit pied tout à coup et se cabra, désarçonnant son cavalier qui tomba dans l'eau assez profonde à cet endroit.

Aux cris poussés par Guiraudie, M. Garrigou, de Larroque-des-Arcs, sous chef de gare, qui se promenait, n'écoutant que son courage, se jeta résolument à la nage pour porter secours, pendant que des bateaux se détachaient de la rive pour lui venir en aide. Mais malgré tous les efforts des témoins de cette scène, il fut impossible de retrouver le corps de l'infortuné. A l'heure où nous écrivons ces lignes les recherches qui continuent depuis, ont été infructueuses.

Guiraudie, qui n'avait que 28 ans, laisse une femme et deux enfants en bas âge.

Arrondissement de Gourdon

SOULLAC. — Fête scolaire et de charité. — Samedi soir, à 8 heures, a eu lieu la fête de charité organisée par nos zélées directrices de l'école communale des jeunes filles et de l'école maternelle.

Un public nombreux que l'on peut évaluer

à 1500 personnes avait tenu à répondre à l'aimable invitation des organisatrices, témoignant ainsi par son empressement tout l'intérêt qu'il porte aux écoles laïques.

Dans la vaste cour de l'école, l'on avait installé une scène de grande dimension, décorée avec beaucoup de goût. L'éclairage était fait à la lumière électrique, mis gratuitement à la disposition de Mlle Salives par M. Julien Valat, que nous tenons, ici, à remercier publiquement pour cette gracieuse seté.

Cette petite fête de famille était présidée par M. Malvy, maire de la ville et conseiller général du Lot, entouré des membres du Conseil municipal et de la grande majorité des fonctionnaires de la localité.

M. Louis-Jean Malvy, conseiller général de Vayrac, avait tenu à témoigner par sa présence et celle de sa charmante dame, la fille du regretté M. Charles de Verninac, tout l'intérêt qu'il porte aux écoles laïques.

Nous pouvons bien dire que jamais il ne nous avait été donné d'assister à une aussi belle fête ; toutes les personnes présentes ont été émerveillées par les fables, les petites poésies qui ont été dites avec beaucoup d'entrain et une assurance au-dessus de tout éloge, mais le clou de la soirée a été certainement : « Le petit Chaperon-Rouge », une jolie petite pièce en quatre actes qui réellement a charmé tout l'auditoire. Les jeunes exécutantes se sont révélées de véritables artistes, et quelques-unes méritent une mention spéciale : Mlles Chassaing, Gambert, Lajugie, Level, Delmas, Maury, Sabatier et bien d'autres nous ont étonnés par l'assurance avec laquelle elles se sont tirées des réelles difficultés qu'elles avaient à surmonter.

Nous ne saurions terminer ce compte-rendu sans remercier chaleureusement au nom de toute la population souillagaise Mlle Salives, Mme Gambert ainsi que leurs aimables collaboratrices, de l'agréable soirée qu'elles nous ont procurée. H. T.

SOULLAC. — Noyée. — Vendredi, vers les cinq heures du soir, M^{lle} Thérèse Clavel et M^{lle} Jeanne Bonnet, ayant voulu se baigner dans la Dordogne, eurent la fâcheuse idée, pour éviter sans doute le voisinage d'autres baigneurs, de se rendre au-dessus du pont ; malheureusement, la rivière peu profonde en cet endroit, a un courant assez rapide ; aussi, à peine M^{lle} Clavel eut-elle fait quelques pas dans l'eau, les cailloux glissant sous ses pieds, elle tomba à la renverse, fut prise par le courant et entraînée.

Aux cris : « Au secours ! » poussés par M^{lle} Bonnet, deux jeunes gens qui se trouvaient du côté opposé de la rivière purent parvenir à saisir M^{lle} Clavel et à la conduire au bord. Elle respirait encore, mais ces jeunes gens, inexpérimentés pour les soins à donner en pareil cas, crurent devoir courir vers Souillac quérir un médecin. Lorsque celui-ci arriva sur les lieux, l'asphyxie avait fait son œuvre, il ne put que constater le décès.

BÉTAILLE. — Incendie causé par la foudre. — Pendant le dernier orage qui a sévi sur notre contrée, la foudre est tombée sur la maison du nommé Vayssières, propriétaire à Bétaille, et a incendié cet immeuble ainsi que la grange attenante à la maison d'habitation.

Les pertes, évaluées à la somme de 7,200 fr., sont couvertes par une assurance.

GRAMAT. — Postes et télégraphes. — Par arrêté de M. le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes en date du 22 juillet, notre compatriote, M. Charles Sesmayoux, est nommé commis des postes à Paris.

Entraîneur désarçonné. — M. Faustin Laville vient d'être victime d'un accident qui, fort heureusement, n'aura pas de suites graves. Samedi soir, il montait un jeune poulain, lorsque, surpris par un brusque départ de l'animal, il fut désarçonné, et dans sa chute se foudra le poignet droit.

SAINT-GERMAIN. — Foire. — A cause des pressants travaux de la saison, la foire de Saint-Germain a été de faible importance.

Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, de 30 à 32 fr. les 50 kilos ; d'attelage, de 450 à 700 fr. la paire ; bouvillons, de 300 à 400 fr. la paire ; veaux, 0,80 le kilo.

Brebis, de 30 à 35 fr. pièce ; antenaises, de 16 à 18 fr. pièce ; moutons de boucherie, de 0,65 à 0,70 le kilo.

Porcelets d'élevage, de 18 à 22 fr. de l'âge de 2 à 3 mois.

Volaille 0,60 le 1/2 kilo ; œufs 0,60 la douzaine.

Les marchands étalagistes et débitants divers paraissent mécontents de la foire.

BULLETIN FINANCIER

Après un très bon début, tout au moins sur nos rentes, les ordres de ventes se sont produites assez nombreuses et assez importantes pour provoquer une baisse très sensible de nos fonds publics.

Le 3 % qui était samedi à 100,47 a débuté à 100,57 pour revenir en clôture à 100,32.

Le 3 1/2 % recule à 101,65 en baisse de 20 centimes sur le dernier cours précédent, l'Amortissable reste à 100,30.

Très peu d'affaires sur les Sociétés de Crédit qui sont fermes sans changement : le Crédit Foncier à 730 ; le Comptoir National d'Escompte à 585 ; le Crédit Lyonnais à 1056 et la Société Générale à 614.

Les Chemins français ont baissé : le Lyon à 1420 ; le Nord à 1860 et l'Orléans à 1512.

Le Suez recule à 3940.

Parmi les fonds étrangers : l'Extérieure ferme à 80,85 ; l'Italien à 108 ; le Portugais à 26,27, le Russe 3 % 1891 à 87,90 ; le Turc D revient à 28,10 et la Banque Ottomane 561.

Le Serbe Unifiée 4 % s'inscrit à 72,50.

En Banque La Johannenburg, Consol. Invest se traite à 81 et 82 fr.

Un journal pour les enfants

« Jean-Pierre est un journal spécialement créé pour les enfants. Jean-Pierre sera à la fois éducatif et récréatif. Il essaiera d'atteindre ce double but : développer chez les enfants l'esprit d'observation et de critique, les habituer à voir et comprendre ce qui les entoure, et les préparer ainsi à penser et à juger par eux-mêmes ; ensuite, diriger dans un sens plus juste et plus vrai leurs admirations naissantes : substituer, par exemple, à l'amour de la force brutale et des conquêtes militaires l'amour de la liberté et du travail, le désir généreux de venir en aide aux opprimés et aux sacrifiés ; remplacer le préjugé de la supériorité masculine par la conscience de l'égalité morale des sexes.

« Jean-Pierre paraît deux fois par mois, le 1^{er} et le 15. Les abonnements coûtent : 3 fr. pour la France, l'Algérie et la Tunisie ; 5 fr. pour l'étranger.

« Jean-Pierre donnera la réponse aux devinettes, aux charades, la solution des problèmes amusants, etc. Jean-Pierre ouvrira des enquêtes, il sera très heureux qu'on y réponde.

« Adresser ce qui concerne la rédaction et l'Administration à Jean-Pierre, journal pour les enfants, 8, rue de la Sorbonne. »

EN VENTE A CAHORS :

Chez Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

Monsieur le Directeur du **Monde Moderne**

122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie des chemins de fer du Midi, délivre des billets d'aller et retour à prix réduits, au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi et inversement.

Ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé de ces réseaux.

Dépot de glace

Chez Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

20 CENTIMES LE KILO

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING (Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE UN JOLI TÉNOR

XVI

Avant minuit

— Je serai un jour vengée, et vengée cruellement de tout le mal que vous m'avez fait. Je ne suis qu'une jeune fille, seule au monde, sans amis, sans argent, mais je tiendrai parole. Secrètement et dans l'ombre, comme vous avez travaillé, moi aussi je travaillerai, et quand mon heure sera venue, la pitié que vous m'avez montrée vous sera rendue. Et maintenant, bonne nuit, madame Vavasor. Nous nous sommes bien comprises, je pense. Elle ouvrit la porte, se retourna encore pour lui lancer un regard sombre et menaçant, avant de la refermer sur elle ; une seconde plus tard, elle était partie.

Ninon était assise, attendant sa maîtresse. Il était près de minuit quand elle atteignit

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Scarswood. Mais elle ne sentait nulle fatigue ; une force intérieure, bonne ou mauvaise, la soutenait.

En se séparant de sa femme de chambre, Catherine lui mit deux souverains dans la main.

— Tu as été une bonne fille, Ninon, dit-elle avec bonté, pour ta capricieuse maîtresse... Je te remercie de ta patience... bonsoir.

Elle monta à sa chambre, mais non pour y dormir. Elle était en désordre, elle la rangea.

Elle renferma ses bijoux, tous sans exception, dans leurs écrins de velours et dans leurs coffrets d'ivoire.

Elle pendit ses toilettes dans la garde-robe et dans les armoires, et sa toilette de mariée comme les autres.

Elle prit une petite valise, y déposa quelques objets de lingerie, un petit nombre de présents auxquels elle tenait, un ou deux livres et quelque souvenirs.

Elle ferma sa valise à clef, puis, habillée comme elle était, elle s'assit devant une fenêtre et attendit le point du jour.

Le soleil parut enfin.

Elle se leva, prit sa valise à la main, descendit sans bruit l'escalier et se dirigea, le long des corridors silencieux, jusqu'à la porte de la tourelle par laquelle elle était sortie et rentrée la veille.

Elle referma cette porte derrière elle ; personne n'était encore debout dans la maison, et elle gagna rapidement, par la grande avenue, la porte extérieure.

Les rayons du soleil naissant glissaient joyeusement entre les arbres, illuminaient les

nombreuses fenêtres, les tourelles et les hautes cheminées du château, qui offrait le plus délicieux aspect, à cette heure matinale, si elle s'était retournée pour le voir. Mais elle ne regarda pas en arrière une seule fois.

XVII

Resurgam

— Et comment va votre malade, ce soir, madame Otis ? Pas de changement encore ?

Cette question était faite à haute voix par le docteur Graves qui venait d'entrer.

La tempête grondait au dehors, de légers flocons de neige passaient devant les fenêtres, la nuit commençait à venir.

Dans le petit salon du cottage de la veuve Otis, un bon feu brûlait dans l'âtre et, à travers les rideaux fermés, projetait au loin de rouges lueurs sur la route durcie par la gelée.

C'était une route déserte, complètement déserte par cette sombre soirée de janvier, sur les extrêmes confins de Castleford et à un quart de mille des dernières habitations.

Sur un des côtés de cette route s'élevait une chapelle méthodiste, entourée de son cimetière, et les pierres blanches et grises qui se dressaient sur les tombes, vues à travers le brouillard et l'obscurité d'un crépuscule d'hiver, apparaissent comme des fantômes.

Madame Otis, paisiblement assise devant un bon feu, se leva à l'entrée bruyante du docteur.

— Bonsoir, monsieur Graves. Je croyais que c'était Henri. Approchez-vous du feu ; le

froid est vif, n'est-ce pas, au dehors ? Mon malade... Eh bien ! je ne vois pas beaucoup d'amélioration, mais Henri le trouve mieux et, naturellement, il s'y connaît mieux que moi, prenez un siège et essayez de vous réchauffer.

Graves prit le fauteuil qu'on lui offrait et se pencha vers le feu avec bonheur.

— Où est Henri ?... J'avais besoin de le voir.

— Oh ! il est auprès de ses pauvres malades, mais il va rentrer pour le thé. Pas de nouvelles, ce soir, docteur ? J'entends parler...

— vous entendez parler du drame de Scarswood, comme de raison, madame. Personne, je crois, ne parle d'autre chose dans le comté de Sussex depuis ces derniers jours. Non, pas de nouvelles. Les funérailles ont eu lieu, vous le savez, et il n'y a pas de testament, tout échoit à ce misérable petit avorton de Richard Dangerfield. Tout, madame Otis, tout !... Il est sir Richard, maintenant, et parmi tous les baronnets qui ont régné à Scarswood depuis le temps de Jacques 1^{er}, je ne crois pas que jamais un pareil sire ait fait aussi peu d'honneur à un vieux et brave nom. Il ne lui revient pas un sou, pas un denier, madame. Il faut qu'elle travaille. Il faut qu'elle coure le monde pour y gagner son pain. Qu'elle se fasse institutrice, gouvernante, quelque chose comme cela ; mais elle n'a même pas les qualités qu'il faut, la pauvre petite... Pauvre enfant !...

(A suivre)

LE PAYS
DES
CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS
PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXV

L'ours grizzly

Le jour suivant, tandis que les associés creusaient une nouvelle tranchée, ils virent arriver de leur côté une trentaine d'hommes chargés de sacs et d'ustensiles de tout genre.

— Je vous l'avais bien dit, cria Pardoes à ses camarades. Voici des gens qui, sur les dénonciations de l'individu qui nous a suivi hier, viennent qu'on nous ayons fait pour le dépister, se placer à nos côtés pour chercher de l'or. Ils en ont le droit, nous n'avons pas celui de les en empêcher. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de réclamer une portion de terre de trente mètres de long.

Les nouveaux venus se hâtèrent de dresser leur tente à la base des rochers. Ils s'étaient divisés par cinq ou six, qui subdivisèrent leurs

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

claims et se mirent à piocher avec ardeur. Mais cet incident n'empêcha pas les six amis de continuer ardemment leur travail ; vers le soir, ils atteignaient le sol aurifère et le lendemain ils recueillirent le fruit de leur persévérance.

Leur nouvelle tranchée contenait bien plus d'or que les précédentes, et la récolte des pépites fut plus considérable. Vers le quatrième jour de la semaine, leurs pics entamaient la roche dans les veines de laquelle ils ramassaient de petits lingots d'or d'un poids supérieur à ceux qu'ils avaient déjà trouvés.

Mais ce qui tourmentait les associés du Jonas c'était la venue constante de nouveaux mineurs. On en voyait toutes les heures accourir un certain nombre. Depuis le dimanche où s'était passée la scène du « Lynch law » la vallée choisie par le Bruxellois s'était considérablement peuplée, et, vers le soir, le revolver au poing, les amis se virent forcés de tracer les limites de leur propriété. Le cañon en question n'avait point une vaste étendue et la plus grande partie du terrain était élevée et par conséquent peu propice à la cueillette de l'or. C'est pour cela que la foule des mineurs était resserrée sur un seul point. Des querelles incessantes avaient donc lieu, les pistolets et les revolvers entraient en danse, les couteaux brillaient au soleil, car certains nouveaux arrivés cherchaient à s'emparer des claims déjà occupés et se voyaient naturellement repoussés par ceux qui en étaient déjà maîtres d'après les règlements du pays.

Les compagnons du Jonas étaient complé-

tement entourés et comme ils avaient découvert que la leur était la plus productive, en ce sens qu'elle se trouvait à peu de distance de la rivière, ils étaient convaincus que leur récolte ne durerait pas longtemps.

Ce qu'ils désiraient, c'était de voir leur rêve réalisé, c'est-à-dire d'amasser une somme suffisante pour entreprendre leur voyage vers les mines inexploitées.

Prétextant alors l'impossibilité où se trouvait leur mulet de se nourrir dans les herbes déjà épuisées, ils allèrent placer leur campement sur le haut de la montagne, hors de la vue des autres chercheurs d'or. Cela fait, ils allèrent acheter en secret des provisions et, pour cela, l'un d'eux, prenant des chemins détournés, se rendait aux magasins pour faire diverses emplettes et il rapportait tantôt un sac de farine, ou bien des viandes salées.

Il était indispensable de cacher aux mineurs ces projets de départ ; car, si ceux-ci eussent découvert l'intention des associés du Jonas de s'en aller, ils les eussent suivis infailliblement. Après avoir compris que les six associés exploitaient le placer de l'Yuba avaient l'expérience de ce genre de travail, ils se firent dit qu'il y avait tout profit à tirer de les suivre ailleurs.

La dernière provision que Pardoes apporta des magasins fut un stock de porc salé, de sel pulvérisé, et de poudre de chasse suffisant pour que chaque associé pût remplir sa boîte de fer blanc.

Le lendemain de ce jour-là, le mulet fut chargé avec prudence au milieu des bois, une

heure avant le crépuscule, la tente prit place avec les autres ustensiles des mineurs sur le dos de la bonne bête, et les Belges s'éloignèrent avec leurs camarades, sans faire le moindre bruit. Nul dans le voisinage ne se doutait de leur départ.

Pendant deux jours les camarades essayèrent de remonter le courant de l'Yuba, qu'ils traversèrent ensuite de façon à se diriger vers le nord pour reprendre le Pen River. Cette direction était difficile, car ils rencontraient souvent leur barrant leur route, des montagnes d'une grande élévation et des torrents rapides très difficiles à franchir. Il leur fallut alors se consulter pour trouver un passage, ou bien pour décharger leur mulet afin de lui permettre de descendre sans danger un précipice, ou d'escalader une pente rapide.

A cause de tous ces obstacles, les pionniers ne marchaient pas vite et vers la fin de la semaine, c'est-à-dire après sept jours de marche, ils avaient à peine franchi quarante lieues, en deça des mines de l'Yuba.

Le baron était terriblement fatigué et commençait à se désoler.

Il accusait Pardoes de cruauté pour ses camarades, mais celui-ci qui savait être dans la bonne voie, souriait dans sa barbe et déclarait qu'on le remercierait bientôt d'avoir fait entreprendre ce voyage.

Roseman et Kuik avaient plus de confiance que leurs camarades dans la science topographique du Bruxellois.

(A Suivre.)

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 31 juillet 1902.

V^o Nacla : Chronique. — Gaston Gyl : Travailleurs et Rentiers. — Théodore Cahu et Louis Forest : L'oubli? (suite). — Daniel Lesueur : L'Honneur d'une femme (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mèrouvel : Bâtards (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karémyna (suite). — Félicien Nacla : La collection pratique (suite). — Petite correspondance.

Vient de paraître :

DE L'AVENIR DES PEUPLES CATHOLIQUES

par Emile de Laveleye avec les opinions de Gladstone, Michelet, Quinet, d'Hulst, Sismondi, Brunetière, etc ; ... suivi du *Syllabus* texte officiel latin et français.

L'exemplaire franco : 0.50.

Pour la propagande 13 fr. franco les 50 ex. S'adresser à M. Bazin, Divonne-les-Bains.

L'ARSENAL ANTIPAPAL

de Teofilo Gay, traduit de l'Italien par Léa-Gay-Humbert.

Prix : 2 fr. 50 franco.

S'adresser à M. Perret, Taignan, Drôme

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4^e

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux agréables, a augmenté, à partir du 1^{er} août 1897, le nombre de pages à 16. Elle est donc, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisseries, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56,

à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS!

POUDRE DELARÈRE

DE LAUBUSSON

Cultiver : Pousse, Toux, Gourme, Boite, Trisf.

VENDEL, Ph^o, Suc^o, NANTES (S. & O)

GRAND PRIX (C^o V^o) Paris Exp. 1900.

Dép. MM. Gasclet, Fayret, Palame et tous ph^os

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES

Allant faire la Moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.

A partir du 1^{er} juillet 1902, une réduction de 50 % sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque des sections ci-après : Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilom. au minimum (soit 200 kilom. aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, par l'aller, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour et individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Baule, Le Pouldu, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel, Carnac, Vannes, Lorient, Quimper, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie vient de soumettre à l'approbation Ministérielle la proposition de délivrer, au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Aux termes de la proposition précitée, le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'iden-

tité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (Itinéraires géographiques)

- 1^o DE PARIS à TOURS.
- 2^o DE TOURS à NANTES.
- 3^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
- 4^o D'ORLÉANS à LIMOGES.
- 5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris, Evaux-les-Bains), Moulins (Bourbon-Archambault), Saint-Eloy (Châteauneuf-les-Bains), La Bourboule, le Mont-Dore, Royat, Rocamadour, (Miers), Vie-sur-Cère.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 mai au 15 septembre de chaque année, pour les stations ci-dessus indiquées, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

En vue d'augmenter les facilités offertes par ces billets, la Compagnie autorise exceptionnellement le chef de famille à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

En outre il est délivré au chef de famille une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet de famille.

Il est rappelé à cette occasion que les billets de famille sont établis par l'itinéraire à la convenance du public, que l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour, enfin que la durée de validité, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours et peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant supplément

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

(seulement) GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

Envoi FRANCO D'UN ÉBÉNÉRIEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)